

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA JUSTICE,  
DE LA PROTECTION CIVIQUE  
ET GARDE DES SCEAUX  
PARQUET GENERAL DE LA REPUBLIQUE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Parquet Général de la République porte à la connaissance de la communauté nationale et internationale que des journalistes du journal IWACU à savoir MPOZENZI Thérance, NDIRUBUSA Agnès, KAMIKAZI Christine et HARERIMANA Egide et le chauffeur MASABARAKIZA Adolphe ont été mis sous mandat d'arrêt par le Parquet de BUBANZA en date du 26/10/2019 dans le cadre du dossier RMP 21 430/NJMV ouvert à leur charge.

Le Parquet Général de la République voudrait réaffirmer ici que ces gens n'ont pas été appréhendés parce qu'ils sont journalistes mais par les faits leur reprochés.

En date du 22/10/2019, une attaque à main armée a eu lieu à Musigati dans la province de Bubanza. Les journalistes ci-haut cités ont été appréhendés sur la colline des où se déroulaient les affrontements et les faits à la disposition du Ministère Public montrent qu'ils pourraient en avoir eu des informations à l'avance. Ils ont alors été inculpés de complicité d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat conformément à l'article 38 du Code Pénal livre I et à l'article 609 du Code Pénal livre II et l'instruction suit son cours normal. Le tribunal de Grande Instance de Bubanza siégeant en chambre de conseil, estimant que des indices sérieux de culpabilité existent dans le chef des personnes ci-haut citées, vient décider leur maintien en détention préventive ce 31 Octobre 2019.

Cependant, ils ont droit de faire appel contre cette mesure.

Fait à Bujumbura le 31/10/2019

Le Procureur Général de la République,

REPUBLICQUE DU BURUNDI  
Parquet Général  
Tél: 22 22 23 93  
Ministère de la Justice  
et de la Protection Civile

Sylvestre NYANDWI